AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-2 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : Demande d'autorisation environnementale relative à l'extension des « aires aero » de la base aérienne 123 Orléans-Bricy sur le territoire des communes de Bricy et de Coinces

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : BASE AÉRIENNE 123 ORLÉANS-BRICY — RUE DE LA BASE — 45140 BOULAY-LES-BARRES

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION: BRICY (45140) ET COINCES (45310)

DUREE DE L'ENQUETE: 30 JOURS, DU LUNDI 25 AVRIL AU MARDI 24 MAI 2022 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, EST DEPOSE EN MAIRIES DE BRICY ET DE COINCES OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET DANS CHAQUE MAIRIE.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR UN POSTE INFORMATIQUE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (DDPP), <u>SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT</u> SOLLICITÉ À L'ADRESSE COURRIELLE « ddpp-sei@loiret.gouv.fr » OU PAR TÉLÉPHONE AU 02.38.42.42.78 AUX HORAIRES HABITUELLES D'OUVERTURE, ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET: (WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE-ET-RISQUES/RISQUES/INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT-I.C.P.E.-ET-AUTORISATION-UNIQUE/DOSSIERS-D-ICPE-ET-DOSSIERS-D-AUTORISATION-UNIQUE-EN-COURS/AUTORISATIONS-ICPE-ET-AUTORISATIONS-UNIQUES)

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA BASE AÉRIENNE 123 ORLÉANS-BRICY (ICDD PASCAL BOUCROT - BP 30130 – 45143 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE CEDEX)

COMMISSAIRE ENQUETEUR : **M. CHRISTIAN BRYGIER**, GENDARME EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC EN MAIRIES DE BRICY ET DE COINCES AUX DATES SUIVANTES:

- LUNDI 25 AVRIL 2022 DE 14H30 À 17H30 MAIRIE DE BRICY
- SAMEDI 7 MAI 2022 DE 9H00 À 12H00 MAIRIE DE BRICY
- LUNDI 16 MAI 2022 DE 14H30 À 17H30 MAIRIE DE BRICY
- MARDI 24 MAI 2022 DE 15H00 À 18H00 MAIRIE DE COINCES

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE EN MAIRIE DE BRICY, DÉSIGNÉE SIEGE DE L'ENQUÊTE, OÙ ELLES SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE «<u>ddpp-sei-ba@loiret.gouv.fr</u>» PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN MAIRIES DE BRICY ET DE COINCES, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET – DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE MINISTRE DES ARMÉES PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.